



Déclaration des groupes français et britannique de l'Union interparlementaire Paris, le 27 juin 2019

Réunis à Paris, au Sénat et à l'Assemblée nationale, pour célébrer les 130 ans de la première réunion de l'Union interparlementaire (UIP) les 29 et 30 juin 1889 à Paris, les groupes français et britannique de l'UIP réaffirment dans la déclaration suivante leur attachement aux valeurs qui ont présidé à la fondation de l'UIP et doivent aujourd'hui continuer d'inspirer son engagement et son action interparlementaire.

L'Union interparlementaire est née en 1889 de la démarche de deux parlementaires, le britannique William Randal Cremer et le français Frédéric Passy, convaincus du rôle que pouvaient jouer les parlementaires en faveur de la promotion de la démocratie et de la paix par le dialogue, considérés comme consubstantiellement liés. Dans un monde encore marqué par la diplomatie secrète et l'affrontement des blocs (qui demeurent une source de conflits), cette vision novatrice, prônant l'arbitrage, la médiation et le règlement pacifique des différends entre les nations, a jeté les germes des institutions multilatérales comme la Société des Nations et l'Organisation des Nations Unies, fondées avec l'objectif principal d'éviter tout recours à la guerre.

Ces valeurs de démocratie, de respect de la liberté des peuples et d'arbitrage international se sont imposées dans la seconde partie du vingtième siècle, au lendemain de la seconde guerre mondiale et dans le prolongement du mouvement d'émancipation qui a vu des Etats souverains naître sur les décombres des anciens empires, qu'ils fussent coloniaux ou idéologiques. La défense de ces valeurs s'avère plus que jamais nécessaire aujourd'hui, alors que certaines nations préfèrent exercer une forme d'autoritarisme dans leurs affaires intérieures et d'unilatéralisme dans la conduite des relations diplomatiques, au risque de compromettre les droits humains et de menacer la paix mondiale.

C'est pourquoi, les parlementaires britanniques et français, réunis ici à Paris, dans la ville où est née l'UIP, tiennent à réaffirmer leur foi et leur engagement en faveur de ses deux valeurs fondamentales :

- la démocratie représentative, qui peut prendre diverses formes en fonction des cultures et traditions nationales, mais qui repose sur quelques grands principes fondamentaux : l'organisation d'élections libres, sincères et régulières ; la liberté de pensée et d'expression, en particulier à travers une presse et des médias indépendants ; le libre exercice, par les parlementaires, de leur mandat en les mettant à l'abri des pressions ou des persécutions ; l'existence de contre-pouvoirs garantis par l'Etat de droit ; la sécurité, la dignité et les droits humains des citoyens et des étrangers, sans distinction de race, de religion, d'opinion, de sexe ou d'orientation sexuelle ;

- la promotion de la paix par la négociation et le dialogue, et la foi dans la conduite d'une



Déclaration des groupes français et britannique de l'Union interparlementaire Paris, le 27 juin 2019

diplomatie interparlementaire qui cherche à maintenir des contacts et des canaux de négociation pour œuvrer à la compréhension mutuelle.

Chaque membre de l'UIP respecte le modèle politique et le développement social que se sont choisis, librement et de façon éclairée, les populations. En adhérant à l'UIP, les parlements ont cependant accepté de mettre en oeuvre sans réserve, selon leurs procédures, les valeurs universelles de paix et de respect de la personne humaine décrites précédemment.

Aujourd'hui, présents de plain-pied dans le XXI^e siècle, nous devons également ajouter aux combats pour la démocratie et la paix :

- l'égalité entre les femmes et les hommes, qui nécessite de poursuivre et amplifier l'action de l'UIP pour parvenir à une présence paritaire des femmes dans les parlements, en particulier aux postes de responsabilité, et pour la défense des droits des femmes dans tous les aspects de leur vie sociale et personnelle ;

- la lutte contre le dérèglement climatique et la promotion du développement durable qui constituent dorénavant le troisième axe de l'action vitale de l'UIP en faveur du bien-être de tous les peuples et d'un meilleur avenir pour l'humanité tout entière.